

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 18 SEPTEMBRE 2024 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 26 membres.

24/048/VAT

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION ECONOMIE
TOURISME EMPLOI COMMERCE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - Service Commerce et
Artisanat – Attribution d'une subvention pour l'année 2024 à une association de
commerçants – Approbation de convention.**

24-41339-DETECES

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème}
ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST
SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Le renforcement de l'animation commerciale, culturelle et sociale de proximité est un objectif majeur de l'action de développement de la Ville. Marseille bénéficie d'un commerce de proximité de qualité, en centre-ville comme dans les noyaux villageois, et souhaite soutenir et accompagner ce tissu commercial dans son adaptation nécessaire pour répondre aux nouvelles attentes de la clientèle et aux modifications de son environnement.

Dans ce cadre et afin de rendre attractifs leurs secteurs de chalandise, des acteurs associatifs et notamment les associations de commerçants, organisent tout au long de l'année des animations festives destinées à dynamiser et rendre le parcours client agréable et dynamique.

Après examens des dossiers qui nous sont parvenus, il est proposé d'attribuer des subventions d'un montant total de 48 240 Euros (quarante-huit mille deux cent quarante euros) dont 4 160 Euros (quatre mille cent soixante euros) à une association de notre secteur comme suit :

ACAL Saint-Barnabé : « Programme d'actions 2024 (dossier n°00013388)

Budget prévisionnel	10 060 euros
Subvention de la Ville de Marseille	4 160 euros

Le programme 2024 proposé par l'ACAL Saint-Barnabé porte sur la mise en place d'animations lors des fêtes de fin d'année telles que Gospel déambulante dans le noyau villageois de Saint-Barnabé, Père Noël et ses lutins, distribution de marrons chauds.

Ces subventions sont attribuées de façon conditionnelle sous réserve de vérification des pièces administratives, financières, comptables et fiscales demandées par les services municipaux.

Est annexée à ce rapport, la convention de l'association de notre secteur subventionnée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
VU LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL 23/0567/VAT DU 20 OCTOBRE
2023 APPROUVANT LA FEUILLE DE ROUTE ÉCONOMIQUE 2023-2030 DE LA
VILLE DE MARSEILLE
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 Est attribué un montant total de subventions de 48 240 Euros (quarante-huit mille deux cent quarante euros) dont 4 160 Euros (quatre mille cent soixante euros) à l'association de notre secteur désignée ci-après :

Ligne subventions de fonctionnement : nature : 65748.1 ; fonction : 632 ; service 01553				
Associations	Adresse	n°Dossier	Montant en Euros	Objet de la subvention
ACAL Saint-Barnabé	3, boulevard des Alpes 13012 Marseille	00013388	4 160	Programme d'actions 2024

ARTICLE 2 Est approuvée la convention annexée à la présente délibération, conclue entre la Ville de Marseille et l'association énoncée ci-dessus.

ARTICLE 3 Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à signer cette convention ou tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4 Cette subvention sera versée selon les modalités conventionnelles spécifiées.

ARTICLE 5 Les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2024 de la Direction de l'Économie, du Tourisme, de l'Emploi, du Commerce et de l'Enseignement Supérieur - Service Commerce et Artisanat : nature 65748.1 - fonction 632 - action 19172664 - service 01553.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**

Enrôlé au CA du 18 Septembre 2024